



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 17 avril 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 09 Fin : 19 h 10 Aucune question

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019

201904-055

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 avril 2019 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 avril 2019
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2019
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Procès-verbal de correction de quatre résolutions afin d'y indiquer que la source de financement est le fonds de roulement
 - 5.2 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement 80-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des*

avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 \$

- 5.3 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
- 5.4 Dépôt du rapport financier 2018 de la Ville de Montréal-Est et du rapport de l'auditeur externe
- 5.5 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances*
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
- 6.1 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460 avenue Durocher
- 6.2 Contribution monétaire de 15 828,80 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble vacant ayant front sur l'avenue Saint-Cyr, connu et désigné comme étant le lot 1 396 536 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.3 Contribution monétaire de 8 933,60 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 11350-11352, rue Sainte-Catherine, connu et désigné comme étant le lot 1 252 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.4 Contribution monétaire de 6 697,60 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 11170, rue Dorchester, connu et désigné comme étant le lot 1 251 349 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.5 Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 »
- 7. RÉGLEMENT**
- 7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage afin d'ajouter la classe d'usage C808 à la zone I.16 soit « Établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules »*
- 7.2 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-X modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage afin d'ajouter la classe d'usage C808 "établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules" à la zone I.16*
- 7.3 Avis de motion - Règlement relatif à la gestion contractuelle remplaçant le règlement 74-2018 - *Règlement relatif à la gestion contractuelle*
- 7.4 Dépôt du projet de règlement relatif à la gestion contractuelle
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Honoraires supplémentaires dans le cadre du projet TPGT-2018-09 - Reconstruction et réaménagement d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria / services professionnels
- 8.2 Contrat pour le projet TP-ST 2019-09A - Marquage sur la chaussée - 92 593,31 \$ taxes incluses
- 8.3 Contrat Z100-1141 - Bail relatif à un terrain
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Promotion de madame Nathalie Joly à titre de secrétaire de direction, groupe I, à la Direction des communications, de la culture et des services à la communauté
- 9.2 Embauche de madame Geneviève Léveillé au poste cadre de trésorière adjointe, à la Direction des services administratifs et informatique, et ce, à compter du 29 avril 2019
- 9.3 Embauche de monsieur Moline Ghanimi à titre de chargé de projets pour une période maximale de deux ans
- 9.4 Reçu-quittance et transaction pour l'entente intervenue avec l'employé numéro 36
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Don de 1 500 \$ à la Maison Evelyn Opal
- 10.2 Don de 1 400 \$ à l'école St-Octave
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2019

201904-056

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE QUATRE RÉOLUTIONS AFIN D'Y INDIQUER QUE LA SOURCE DE FINANCEMENT EST LE FONDS DE ROULEMENT

5.1

À la suite de l'implantation du conseil sans papier, il appert que certaines mentions devant figurer dans des résolutions ont malencontreusement été omises. Néanmoins, l'information requise figurait dans les sommaires décisionnels à l'appui de ces dossiers. De ce fait et afin que les procès-verbaux reflètent correctement la décision attendue du Conseil, il est nécessaire d'apporter une correction à ces résolutions comme le permet l'article 92.1 de *Loi sur les cités et villes*. Par conséquent et conformément à cet article, le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction des procès-verbaux des séances ordinaires du 15 mai et 20 juin 2018, afin d'ajouter entre le 2^e et le 3^e alinéa du dispositif des résolutions numéros 201805-122 et 201806-147 l'alinéa suivant :

« D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 5 ans. »;

et d'ajouter entre le 2^e et le 3^e alinéa du dispositif des résolutions numéros 201805-121 et 201806-148 l'alinéa suivant :

« D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 10 ans.»

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT 80-2019 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 12 470 000 \$

5.2

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de la tenue du registre pour le règlement 80-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 \$.*

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.3

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances.*

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

5.4

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. 19), la trésorière dépose le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et le rapport de l'auditeur externe.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.5

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-04-10.

RAPPORT DES SERVICES

6.

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 978 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 460 AVENUE DUROCHER

201904-057

6.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460 avenue Durocher.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460 avenue Durocher, soit :

- De permettre l'aménagement de 5 entrées charretières pour un terrain de plus de 15 mètres de largeur plutôt que 2 tel que l'autorise l'article 6.3.1 du Règlement 58-2016 – *Règlement de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 15 828,80 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE VACANT AYANT FRONT SUR L'AVENUE SAINT-CYR, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 396 536 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201904-058

6.2

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble vacant ayant front sur l'avenue Saint-Cyr, connu et désigné comme étant le lot 1 396 536 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 15 828,80 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 8 933,60 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11350-11352, RUE SAINTE-CATHERINE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 107 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201904-059

6.3

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 8 933,60 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain

telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 6 697,60 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11170, RUE DORCHESTER, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 349 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201904-060

6.4

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble sis au 11170, rue Dorchester, connu et désigné comme étant le lot 1 251 349 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 6 697,60 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-2020 »

201904-061

6.5

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 ».

Considérant que la Ville s'engage à autofinancer les sommes requises pour l'achat de documents.

Considérant que la date de fermeture pour déposer une demande est le vendredi 17 mai 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique, à déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications et mandater cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande.

De confirmer l'engagement de la Ville à autofinancer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents, incluant la part correspondant à la subvention qui sera allouée par le Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C808 À LA ZONE I.16 SOIT « ÉTABLISSEMENTS DE TRANSPORT DE PERSONNES, INCLUANT LES ACTIVITÉS DE LOCATION DE VÉHICULES, DE RÉPARATION ET DE MÉCANIQUE AINSI QUE LE STATIONNEMENT DE VÉHICULES »

201904-062

7.1

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage afin d'ajouter la classe d'usage C808 à la zone I.16 soit « Établissements de transport de*

personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules ».

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-X MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C808 "ÉTABLISSEMENTS DE TRANSPORT DE PERSONNES, INCLUANT LES ACTIVITÉS DE LOCATION DE VÉHICULES, DE RÉPARATION ET DE MÉCANIQUE AINSI QUE LE STATIONNEMENT DE VÉHICULES" À LA ZONE I.16

201904-063

7.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 58-2016-X modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage*, afin d'ajouter la classe d'usage C808 "établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules" à la zone I.16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 74-2018 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

201904-064

7.3

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à la gestion contractuelle et remplaçant le règlement 74-2018 - *Règlement relatif à la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

201904-065

7.4

Madame la conseillère Françoise Lachapelle dépose le projet de *Règlement relatif à la gestion contractuelle*.

CONTRAT

8.

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-09 - RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA / SERVICES PROFESSIONNELS

201904-066

8.1

Considérant que l'enveloppe budgétaire accordée au poste 22-300-00-721 est de l'ordre de 165 000 \$.

Considérant que les honoraires professionnels accordés (résolution 201809-225) sont d'un montant de 136 820,25 \$ taxes incluses.

Considérant que la demande transmise est du montant de 40 250 \$ plus taxes pour la partie financée par la Ville et de 11 750 \$ plus taxes pour la partie financée par l'agglomération.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'affecter à ce projet une somme de 40 250 \$ plus taxes à partir du surplus non autrement affecté.

D'autoriser une modification au contrat TPGT-2018-09 - Reconstruction et réaménagement d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria / services professionnels octroyé à Efel experts-conseils ainsi qu'une dépense supplémentaire au montant de 40 250 \$ plus taxes à cette fin.

D'autoriser une modification au contrat TPGT-2018-09 - Reconstruction et réaménagement d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria / services professionnels octroyé à Efel experts-conseils ainsi qu'une dépense supplémentaire au montant de 11 750 \$ plus taxes conditionnellement à l'engagement de l'agglomération de Montréal à payer cette dépense puisqu'elle est liée au remplacement d'une conduite d'égout de compétence d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2019-09A - MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE –
92 593,31 \$ TAXES INCLUSES**

201904-067

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-ST 2019-09A - Marquage sur la chaussée.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de des services techniques d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 92 593,31\$ taxes incluses pour le projet TP-ST 2019-09A.

D'autoriser un virement budgétaire de 54 343,31 \$ du surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à Les Signalisations R.C. inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT Z100-1141 - BAIL RELATIF À UN TERRAIN

201904-068

8.3

Considérant que la conclusion de ce bail entre les parties serait avantageux pour la municipalité.

Considérant l'intérêt pour la municipalité de louer ces emplacements pour l'aménagement de jardins collectifs et du maintien du parc canin.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la signature du contrat Z100-1141 - bail relatif à un terrain entre le Réseau de Transport Métropolitain et la Ville de Montréal-Est.

D'autoriser un virement de 3 000 \$ du surplus non autrement affecté pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

**PROMOTION DE MADAME NATHALIE JOLY À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION,
GROUPE I, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DES
SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

201904-069

9.1

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer madame Nathalie Joly au poste de secrétaire de direction, groupe I, à la Direction des communications, de la culture et des services à la communauté, aux conditions de travail prévues à ladite convention collective, et ce, à compter du 11 mars 2019, et ce, sous réserve des dispositions de la Convention collective de travail entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des

fonctionnaires municipaux (SCFP).

D'autoriser le comblement du poste d'agent de bureau à la Direction générale laissé vacant à la suite de la promotion de madame Joly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MADAME GENEVIÈVE LÉVEILLÉ AU POSTE CADRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE, À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET INFORMATIQUE, ET CE, À COMPTER DU 29 AVRIL 2019

201904-070

9.2

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'embaucher madame Geneviève Léveillé à compter du 29 avril 2019 au poste cadre de trésorière adjointe, à la Direction des services administratifs et informatique aux conditions suivantes :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De réussir, à la satisfaction de la Ville, un examen médical;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

D'autoriser les virements requis à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MONSIEUR MOLINE GHANIMI À TITRE DE CHARGÉ DE PROJETS POUR UNE PÉRIODE MAXIMALE DE DEUX ANS

201904-071

9.3

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Moline Ghamini au poste de chargé de projets à la Direction des travaux publics et des services techniques à compter du 8 avril 2019.

D'autoriser les virements nécessaires à partir des surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION POUR L'ENTENTE INTERVENUE AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 36

201904-072

9.4

Considérant le rapport de me Frédéric Poirier de la firme Bélanger Sauvé, avocats, relativement à une entente concernant la fin d'emploi de l'employé numéro 36 et les recommandations de la Direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal-Est et l'employé numéro 36.

D'autoriser le paiement qui y est rattaché.

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, à signer ladite entente et tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 1 500 \$ À LA MAISON EVELYN OPAL

201904-073

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 1 500 \$ à la Maison Evelyn Opal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 400 \$ À L'ÉCOLE ST-OCTAVE

201904-074

10.2

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 1 400 \$ à l'école Saint-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 25 Fin : 19 h 55

LEVÉE DE LA SÉANCE

201904-075

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier